



Paris, le 15 décembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

TARIF D'ACHAT DE L'ELECTRICITE EOLIENNE : LE MINISTRE D'ETAT, JEAN-LOUIS BORLOO, A TRANCHE

Les professionnels de la filière éolienne accueillent avec satisfaction la publication au Journal Officiel, le 13 décembre, de l'arrêté fixant les conditions d'achat de l'électricité éolienne, en remplacement de l'arrêté annulé par le Conseil d'Etat cet été.

Malgré les campagnes remettant en cause le niveau du tarif éolien, et après avoir recueilli l'avis favorable du Conseil supérieur de l'énergie (composé de représentants du Parlement, de l'Administration, des collectivités locales, des consommateurs, des producteurs et des salariés) et l'avis défavorable de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), le ministre d'Etat, Jean-Louis BORLOO, a reconduit le tarif éolien dans des conditions identiques à celles de 2006.

Il faut noter que, dans son avis, la CRE évalue le surcoût éventuel de l'éolien en 2020, pour un parc produisant 10% de notre consommation électrique, à 14 € par foyer et par an, dont environ 10 € pour l'éolien en mer et 4 € seulement pour l'éolien terrestre.

Le Syndicat des énergies renouvelables et France Energie Eolienne se félicitent que la modicité de ce coût soit enfin reconnue comme l'a, du reste, montré récemment l'exemple espagnol : la production éolienne espagnole en assurant 11% de la demande électrique du pays à la fin de l'année 2008 a permis une baisse significative de 6 €/MWh du prix de l'électricité.

A l'occasion de la publication du l'arrêté tarifaire éolien, André ANTOLINI, Président du Syndicat des énergies renouvelables a déclaré : « Jean-Louis BORLOO, conformément au plan qu'il a annoncé lors de l'inauguration de la semaine des énergies renouvelables, confirme, avec la signature de l'arrêté tarifaire, son ambition d'arriver à l'objectif de 23% d'énergies renouvelables en 2020 ».

Le Syndicat des énergies renouvelables est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants, éolien (**France Energie Eolienne**), géothermie, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque.

Contacts presse :

Françoise JOUET, 01 48 78 05 60 / 06 07 38 52 79

Benoit SEVENO, 01 48 78 70 93